

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **15 janvier 2024 à 19 h 30**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Pascale Audray
Provencher, greffière sont également présents.

24-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Remise à une séance ultérieure du point 13.4 « Demande de l'Espace Sophia – Autorisation d'affichage ».

ADOPTÉE

24-01-002

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires des 11 décembre 2023 et 18 décembre 2023, de la séance budget du 18 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023.

ADOPTÉE

24-01-003

Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations- Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant les tarifs du camp de jour du règlement 2018-334 concernant des services de loisirs et de diverses locations.

ADOPTÉE

Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses location – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2018-334, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-01-004

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

En date du 19 décembre 2023 au 14 janvier 2024

Chèques: S11940, M2931 à M2943 & A53908 à A53922 331 991,25 \$

Dépôt salaires : périodes 2023-49 à 2023-52

ADOPTÉE

24-01-005

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

En date du 15 janvier 2024

Chèques : S11941 à S12009 & A53923 à A53980 397 260,35 \$

ADOPTÉE

24-01-006

Mise à jour des frais de déplacement des élus et employés municipaux

ATTENDU QUE la Ville souhaite remplacer la résolution 23-01-007 pour établir un taux fixe de remboursement des frais de déplacement des élus et employés municipaux ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de remplacer la résolution 23-01-007 en fixant, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, les frais de déplacement des élus et employés municipaux à 0,600 \$ du kilomètre parcouru avec leur véhicule personnel.

ADOPTÉE

24-01-007

Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2024 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies ;

- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle ;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés ;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou les facturations sur une base mensuelle ;
- e) Contribution 2024 et frais informatiques avec le CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. tels qu'établis par contrat ;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
 - Montant total de 1 353 139,15 \$ payable en deux versements égaux le 15 février 2024 et le 15 juin 2024;
 - moins répartition de 394 \$ RREM sera déduit si non applicable;
 - moins le solde FRR sera déduit lors du versement du 15 juin 2024;
- g) Contributions à la Société d'Horticulture de Princeville :
 - Montant de 22 000 \$ pour les activités de la Foire Bières et Bouffe et Culture payable en janvier 2024;
- h) Contribution à Développement économique Princeville :
 - Montant de 75 000 \$ payable en deux versements égaux en février 2024 et juin 2024;
- i) Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec :
 - Montant de 894 791 \$ payable en deux versements égaux en juin 2024 et en octobre 2024;
- j) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales :
 - Bell Canada ;
 - Bell Mobilité cellulaire ;
 - Beneva inc. et/ou La Capitale assureur de l'administration publique inc. ;
 - CNESST ;
 - Desjardins assurances (REER) ;
 - Énergir, S.E.C. ;
 - Entandem ;
 - Fiducie Desjardins (REER) ;
 - Financière Banque Nationale (REER) ;
 - Fonds de l'information sur le territoire – Direction Gestion Fonds ;
 - Fonds des pensions alimentaires ;
 - Groupe CLR ;
 - Groupe Financier AGA, en fiducie ;
 - Hydro-Québec ;
 - Mackenzie Financial Corporation (REER) ;
 - Ministre des Finances du Québec

- Ministre du Revenu du Québec ;
- MRC de l'Érable (transport adapté)
- Petites caisses ;
- Pitney Bowes ;
- Postes Canada ;
- Postage by Phone ;
- Receveur général du Canada ;
- Régie de l'Assurance-Maladie du Québec ;
- Retraite Québec ;
- Service de cartes Desjardins ;
- Société de l'Assurance automobile du Québec ;
- Sogetel ;
- Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs ;
- Télébec ltée ;
- Vidéotron senc ;

ADOPTÉE

24-01-008

Mandat à un auditeur indépendant – programme TECQ 2019-2024

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Groupe RDL/Thetford Plessis afin d'effectuer un rapport pour valider la reddition de comptes des travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ ainsi que valider la liste des travaux réalisés pour le seuil d'immobilisation. Ce mandat sera d'un montant maximal de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Club de soccer de Princeville – Dépôt d'états financiers au 31 octobre 2023
- Dépôt

24-01-009

Demande de congé sans solde - Autorisation

ATTENDU la demande du salarié, monsieur Jocelyn Sévigny, d'obtenir un congé sans solde d'une période d'un an à compter du 22 janvier 2024;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville autorise ledit congé sans solde;

QUE la Ville de Princeville autorise la trésorière à remettre au salarié, et ce, dans les deux périodes de paies suivant le début dudit congé, toutes les sommes qui lui sont dues comme les vacances courantes et les heures supplémentaires qu'il a accumulées.

ADOPTÉE

24-01-010

Indexation salariale pour les brigadiers scolaires

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de majorer le salaire des brigadiers scolaires à l'emploi à la date de l'adoption de la présente résolution, et ce, selon les paramètres suivants :

- 4% rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 ;
- 3.25% rétroactivement au 1^{er} janvier 2024;

QUE le paiement de la rétroactivité soit fait au plus tard dans les quinze (15) jours suivants l'adoption de la présente résolution;

ADOPTÉE

24-01-011

Contrat du coordonnateur à la vie sportive – Signature d'un avenant

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le Conseil autorise le directeur général à signer un avenant au contrat du coordonnateur à la vie sportive afin de lui faire reconnaître trois années d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des activités sportives, lui attribuant de ce fait le 7^e échelon de la classe 8, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

24-01-012

Adjoint à la gestion documentaire – Permanence

ATTENDU la résolution 23-09-378 suivie de la période de probation de 600 heures travaillées qui s'est déroulée à la satisfaction de la greffière;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la permanence de monsieur Antoine Rioux, adjoint à la gestion documentaire, soit accordée en date du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE

24-01-013

Remplacement temporaire – Avenant lettre d'entente

ATTENDU la résolution no. 23-12-542, qui autorisait la signature d'une lettre d'entente avec le salarié, monsieur Guy Fortier, stipulant un remplacement d'une période d'un mois;

ATTENDU que le remplacement doit se prolonger jusqu'au ou vers le 9 février 2024;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Dominic Doucet, à signer l'avenant à la lettre d'entente.

24-01-014

Système de reconnaissance des années de service entendu dans la convention collective et le protocole-cadre – Précision sur la date d'entrée en vigueur

ATTENDU les résolutions 23-10-462 et 23-12-589 relativement à la signature de la convention collective entre la Ville de Princeville et le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francs (CSD) et à la signature du Protocole de relations de travail entre la Ville de Princeville et le personnel-cadre de la Ville de Princeville, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027; suivis de la signature de ces

ententes en date du 7 décembre 2023 et du 20 décembre 2023, respectivement;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville et le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francs de même que la Ville de Princeville et le personnel-cadre de la Ville de Princeville ont convenu à l'annexe C de la convention collective et à l'article 19 du protocole-cadre, respectivement, d'implanter un système sous lequel les années de service des salariés visés par ces dites ententes sont reconnues;

ATTENDU QU'aux fins de l'application de ce système de reconnaissance des années de service, il convient de préciser que par souci d'équité afin de permettre aux salariés qui étaient à l'emploi en 2022 et qui sont toujours à l'emploi d'avoir la chance de bénéficier de ce système avant l'expiration desdites ententes de travail, il est nécessaire de fixer l'entrée en vigueur de ce dernier au premier (1^{er}) janvier 2023, et ce, nonobstant la date de signature desdites ententes de travail;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le conseil autorise que l'application de ce système soit faite rétroactivement au premier (1^{er}) janvier 2023;

QU'IL autorise la trésorière à verser la rétroactivité découlant de ce système d'ici la fin janvier 2024, et ce, pour tout le personnel syndiqué et le personnel-cadre qui y est éligible;

ADOPTÉE

24-01-015

Entente Encadrement des modalités sauvetage hors route – Autorisation signature

ATTENDU le projet d'entente soumis par la MRC d'Arthabaska quant au sauvetage hors route pour les villes de St-Norbert-d'Arthabaska et Sainte-Hélène-de-Chester;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur Gilles Fortier, et le directeur général, monsieur Dominic Doucet, à signer l'entente avec la MRC d'Arthabaska telle qu'elle a été présentée.

24-01-016

Contribution au SIUCQ MRC d'Arthabaska pour l'année 2024

ATTENDU la réception d'une demande de contribution de la Sécurité d'intervention d'Urgence Civil du Québec de la MRC d'Arthabaska au coût de 1,15 \$ par habitant selon le décret de la population publiée dans la Gazette officielle du Québec pour l'année 2024 ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser la somme de 7 284,10 \$ à Sécurité d'intervention d'Urgence Civil du Québec de la MRC d'Arthabaska pour la contribution 2024.

ADOPTÉE

24-01-017

Travaux dans les emprises du ministère des Transports et fermeture de routes pour les événements spéciaux

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville de Princeville durant l'année 2024 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ), et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2024 dans les emprises du MTQ ;

QUE la Ville de Princeville s'engage, comme il est prévu à la *Loi sur la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

QUE la Ville de Princeville nomme, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux :

Monsieur Dominic Doucet, directeur général ;
Monsieur Dave Leclerc, directeur des travaux publics et voirie urbaine ;
Monsieur Michel Carignan, directeur de l'urbanisme et voirie rurale.

ADOPTÉE

Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable – Dépôt du rapport annuel 2022

La greffière constate le dépôt, séance tenante, du rapport annuel 2022 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable.

24-01-018

Coop Carbone – Résolution d'appui

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance du projet de biométhanisation agricole développé par Coop Carbone à Warwick, la Ville de Princeville et la MRC de l'Érable se sont intéressées à implanter un projet similaire sur son territoire;

ATTENDU QUE dans une volonté d'affirmer son engagement envers des solutions durables et son implication active dans la transition énergétique, la Ville de Princeville, en collaboration avec la MRC de l'Érable, a mandaté Coop Carbone pour la réalisation d'une étude afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet;

ATTENDU QUE dans ce rapport, la Coop Carbone a démontré la faisabilité d'un tel projet;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la démarche de Coop Carbone pour favoriser l'implantation d'un projet de biométhanisation dans le Ville de Princeville.

ADOPTÉE

24-01-019

Aide financière pour l'année 2024 – Club de soccer de Princeville

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu qu'une aide financière de 2 500 \$ soit versée au Club de soccer de Princeville pour l'appuyer dans ses opérations en 2024.

ADOPTÉE

24-01-020

Aide financière pour l'année 2024 – Club de softball mineur de Princeville

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu qu'une aide financière de 2 500 \$ soit versée au Club de softball mineur de Princeville pour l'appuyer dans ses opérations en 2024.

ADOPTÉE

24-01-021

Aide financière pour l'année 2024 – Harmonies Prince-Daveluy

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu qu'une aide financière de 1 000 \$ soit versée aux Harmonies Prince-Daveluy pour les appuyer dans leurs opérations en 2024.

ADOPTÉE

24-01-022

Soirée rétro organisée par les Chevaliers de Colomb – Demande de gratuité de salle

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince aux Chevaliers de Colomb pour la tenue de leur soirée rétro le 3 février 2024.

24-01-023

Soirée honorifique – Chevaliers de Colomb – Demande de gratuité de salle

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince aux Chevalier de Colomb pour la tenue de leur soirée honorifique le 23 mars 2024.

24-01-024

Association régionale de loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Conseil à pris connaissance de la demande d'aide financière présenté par ARLPHCQ ;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer un montant de 500 \$ à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec.

D'autoriser la trésorière à effectuer ce paiement.

ADOPTÉE

24-01-025

Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés 2024

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit présentée la candidature de monsieur Yvon Camirand à titre de récipiendaire de la médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés 2024, pour sa grande contribution au sein de sa communauté, notamment par le biais de l'Activité éducative Un arbre, Une vie.

D'autoriser le directeur des communications et des relations avec les citoyens, monsieur Sébastien Gingras, à compléter tous document relatif à cette candidature.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-01-026

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire